



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58384

Texte de la question

M Jean Briane attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les insuffisances d'effectif des vétérinaires inspecteurs en matière de surveillance des frontières. D'après les informations dont nous disposons, alors même que le Gouvernement avait annoncé l'inscription de cinquante postes supplémentaires de vétérinaires au budget de l'agriculture pour 1992, il n'y aurait eu en fait qu'une création de dix postes. Il aimerait connaître les solutions qu'il compte mettre en œuvre pour assurer les missions de santé publique et de sécurité sanitaire des cheptels français, notamment pour les protéger des importations en provenance des pays tiers.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1989, le secteur vétérinaire constitue une priorité ministérielle et a été exonéré, à ce titre, des réductions d'effectifs qu'ont connues les autres secteurs des services extérieurs (- 5 p 100). De 1989 à 1991, au contraire, soixante créations nettes d'emplois lui ont été accordées (+ 2 p 100). Le maintien de cette priorité lors de l'élaboration de la loi de finances pour 1992 a de nouveau permis la création nette de dix-sept emplois supplémentaires de catégorie A, notamment pour le renforcement des missions de contrôle. Par ailleurs, pour les agents techniques de catégorie B, l'équivalent de treize emplois supplémentaires a aussi pu être obtenu, essentiellement pour des missions d'inspection en abattoirs. De plus, dans le cadre de l'exécution de ce budget, les mesures ont été prises en gestion afin d'exonérer le corps des vétérinaires inspecteurs de tout gel d'emplois. Ainsi, les services vétérinaires du ministère de l'agriculture et de la forêt pourront-ils être dotés de vingt-huit nouveaux vétérinaires inspecteurs, soit dix de plus que le nombre normalement prévu. Enfin, il est certain que pour les affectations et mutations concernant ce corps, il sera tout particulièrement tenu compte des besoins en personnel dans les postes frontières communautaires dont, il faut le rappeler, le nombre va être considérablement réduit par rapport à ceux actuellement ouverts. Toute assurance peut être donnée que, dans les limites autorisées par les contraintes budgétaires, un effort particulier a été et continue d'être consacré au renforcement des services vétérinaires, et notamment au bénéfice du corps des vétérinaires inspecteurs.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58384

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2391